Annexe 2

Enseignement à la maison

FORMULAIRE: PRÊT DE MANUELS SCOLAIRES

IDENTIFICATION PERSONNELLE		
Nom et prénom de l'enfant :		
Code permanent de l'enfant (si connu) :		
Date de naissance :		
Nom et prénom du parent :		
Adresse :		
Adresse courriel :		
Numéro de téléphone :		

Veuillez indiquer les niveaux et les matières pour lesquels vous désirez emprunter un manuel scolaire auprès de l'école d'appartenance.

NIVEAUX	Matières identifiées dans le projet d'apprentissage tel que transmis au ministre	TITRES DES MANUELS (si connus)
Primaire: 1	☐ Français ☐ Mathématiques ☐ Anglais ☐ ☐	
4 1 5 1		

Les manuels ainsi empruntés doivent être remis à l'école au plus tard le 30 juin de chaque année. Il est de la responsabilité du parent de remettre les manuels scolaires dans le même état qu'au moment où il en a pris possession.

L'élève prend soin des biens mis à sa disposition et les rend à la fin des activités scolaires. À défaut, le Centre de services scolaire peut en réclamer la valeur aux parents de l'élève mineur ou à l'élève majeur. Référence : article 18.2. de la *Loi sur l'instruction publique*.

Annexe 2 (suite)

ESPACE RÉSERVÉ AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE		
Manuels prêtés	Dates	
	Date du prêt :	
	Date du retour :	
Signature du parent	Date de la demande	
Signature de la personne	Date	

Veuillez acheminer ce formulaire aux Services éducatifs à l'adresse courriel suivante : EALM@cssportneuf.qc.ca